

REGLEMENT GARDERIE PERISCOLAIRE

La garderie périscolaire est assurée par le personnel communal. Elle se trouve **le matin** dans la salle à côté de la cantine et **le soir** soit dans la cour de l'école, soit la salle à côté de la cantine selon la météo.

Peuvent être inscrits à la garderie tous les enfants fréquentant l'école.

La garderie périscolaire fonctionne :

- le matin de **7h20 à 8h20** les lundi, mardi, jeudi, vendredi
- le soir de **16h20 à 18h30** les lundi, mardi, jeudi, vendredi

Les enfants ne sont accueillis que dans les tranches horaires ci-dessus.

En aucun cas, **la responsabilité du personnel affecté à ce service n'est engagée en dehors de ces horaires.**

Le matin : Les enfants doivent être confiés au personnel de la garderie par les parents ou la personne habilitée.

Le soir: Le personnel est tenu de remettre les enfants à leurs parents ou à la personne habilitée (la personne responsable de la garderie peut être amenée à demander une pièce d'identité). Les parents ne doivent pas reprendre leurs enfants **durant le trajet** qui va de l'école à la garderie.

Les enfants restant seuls à l'école, à partir de 16h20, à cause du retard des parents **seront automatiquement accueillis en garderie**, ce qui entraînera le paiement de ce service.

Les familles s'engagent à **respecter les horaires d'ouverture et de fermeture** de la garderie. **En cas de non reprise de l'enfant par sa famille au-delà de 18h30**, l'agent affecté au service de la garderie périscolaire tentera de joindre la famille, puis les services municipaux qui en informeront la gendarmerie.

Pour tout changement dans le planning des enfants inscrits régulièrement à la garderie, merci de laisser un message au numéro de téléphone de la garderie :

07.86.81.42.90 (répondeur consulté régulièrement)

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal n°2018/26 du 9 juillet 2018 :

- de **7h20 à 8h20** : 1 ticket jaune par enfant (2 €)
- de **16h20 à 17h30** : 1 ticket jaune par enfant (2 €)
- de **16h20 à 18h00** : 1 ticket rouge par enfant (3 €)
- de **16h20 à 18h30** : 2 tickets jaunes par enfant (4 €)

Vous pouvez emmener et récupérer vos enfants en fonction de votre planning mais toute plage horaire commencée est due.

Les tickets doivent être donnés à l'animatrice chaque jour.

Le goûter sera à fournir par les parents.

La vente des tickets se fait lors des permanences (Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public) :

POUR DES RAISONS DE SECURITE, LES LOCAUX DE LA GARDERIE FERMENT TOUS LES JOURS A 18H30 PRECISE